

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 289 Règlement général de la bibliothèque de Calixa-Lavallée

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2014, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 289, intitulé: « Règlement n° 289 : Règlement général de la bibliothèque de Calixa-Lavallée » ;

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis public publié le 17 novembre 2014.

CERFICICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Geoffrion, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 17 novembre 2014. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 novembre 2014.

Signé par :

Claude Geoffrion //

Directeur général et secrétaire-trésorier

Fin de l'affichage: 17 décembre 2014